



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD

*Réunion du comité syndical
du 1^{er} juillet 2008*

Réunion du comité syndical du 1^{er} juillet 2008

Le comité syndical s'est réuni le 1^{er} juillet 2008 à la Mairie de Cayeux-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Philippe ARCILLON.

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Philippe ARCILLON
- Monsieur Jean-Claude BUISINE
- Madame Catherine LE TYRANT
- Monsieur Dominique PROYART
- Monsieur Thierry VANSEVENANT
- Monsieur Nicolas LOTTIN

Représentants des Communes

- Madame Marthe SUEUR
- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Yves MASSET
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Pierre HORVILLE
- Monsieur Jacky TISON
- Monsieur Jean-Claude MAISON
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Marc VOLANT
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Emile RIQUET
- Monsieur Yoland GEST
- Monsieur Alain HENOCQUE

Membres suppléants :

Représentant des Communes

- Madame Chantal DELTOMBE
- Monsieur Christophe DESMARET
- Monsieur Christian THOMIRE
- Madame Geneviève DOMITILLE
- Monsieur Christian DELOISON
- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN
- Monsieur Laurent FROMENTIN

Participaient également à cette réunion :

- Monsieur Jean-Christian CORNETTE
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE

- Monsieur Thierry BALESDENT
- Madame Elise POIGNON
- Madame Marie BOSQUILLON

ABSENTS EXCUSES

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur François LEC
- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur Jacques PECQUERY
- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur René LOGNON

Représentants des Communes

- Monsieur Jean-Louis WADOUX
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Michel LETOCART
- Monsieur François BIZET
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER

RELEVÉ DE DECISIONS

1 - Election des membres du bureau

Election de M. MATHON : 1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30

A déduire :

. Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquelles les votants se sont fait connaître : 1

Suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

. M. Gilbert MATHON : 13 voix

. M. Jacques PECQUERY : 7 voix

. M. Nicolas LOTTIN : 9 voix

Election de M. MATHON : 2^{ème} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30

A déduire :

. Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquelles les votants se sont fait connaître : 0

Suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

. M. Gilbert MATHON : 20 voix

. M. Jacques PECQUERY : 1 voix

. M. Nicolas LOTTIN : 9 voix

M. Gilbert MATHON est élu membre du bureau du Syndicat Mixte.

Election de M. Jacques PECQUERY :

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30

A déduire :

. Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquelles les votants se sont fait connaître : 1

Suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

. M. Jacques PECQUERY : 17 voix

. M. Nicolas LOTTIN : 12 voix

M. Jacques PECQUERY est élu membre du bureau du Syndicat Mixte.

2 - Ouverture d'une ligne de Trésorerie – Choix de l'organisme bancaire

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir la Caisse d'Epargne dont la proposition est économiquement la plus avantageuse et autorise le Président à signer le contrat à intervenir.

3 - Taxe de séjour – Tarifs 2009

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de reconduire en matière de taxe de séjour au réel, les tarifs en vigueur pour l'année 2008 et de reconduire, en matière de taxe de séjour forfaitaire, les tarifs de l'hôtellerie de plein air en vigueur pour l'année 2008

Taxe de séjour au réel

	Tarifs applicables depuis le 1er janvier 2003	Tarifs 2007	Tarifs 2008	Tarifs 2009
Natures d'hébergement				
Hôtels **** Meublés hors classe	Entre 0,65 € et 1,5 €/nuitée	0,80 €/nuitée	0,80 €/nuitée	0,80 €/nuitée
Hôtels *** Résidences de tourisme *** et Résidences hôtelières *** Meublés *** et meublés Clévacances 3clés Gîtes 3 épis, Chambres d'hôtes 3 épis	Entre 0,50 € et 1 €/nuitée	0,80 €/nuitée	0,80 €/nuitée	0,80 €/nuitée
Hôtels **, Cap Hornu dans sa partie hôtelière Résidences de tourisme ** et Résidences hôtelières ** Meublés ** et meublés Clévacances 2 clés Gîtes 2 épis, Chambres d'hôtes 2 épis Villages de vacances grand confort	Entre 0,30 € et 0,90 €/nuitée	0,60 €/nuitée	0,60 €/nuitée	0,60 €/nuitée
Hôtels * Résidences de tourisme * et Résidences hôtelières * Meublés * et meublés Clévacances 1 clé Gîtes 1 épi, Chambres d'hôtes 1 épi	Entre 0,20 € et 0,75 €/nuitée	0,50 €/nuitée	0,50 €/nuitée	0,50 €/nuitée
Hôtels de tourisme classés sans étoile Meublés en cours de classement et sans classement Gîtes classés sans étoile Chambres d'hôtes classées sans étoile	Entre 0,20 € et 0,40 €/nuitée	0,30 €/nuitée	0,30 €/nuitée	0,30 €/nuitée
Ports de plaisance Aire de stationnement de campings cars Gîtes d'étape sans classement	0,20 €/nuitée	0,20 €/nuitée	0,20 €/nuitée	0,20 €/nuitée

Taxe de séjour forfaitaire Hôtellerie de plein air

Catégories d'hébergement	Tarifs applicables		Tarifs 2005	Tarifs 2006	Tarifs 2007	Tarifs 2008	Tarifs 2009
	depuis le 1er janvier 2003						
Parcs résidentiels de loisirs	de	Entre 0,20 et 0,55 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €
Terrains camping/caravaning ou plus	de ***	Entre 0,20 et 0,55 €	0,30 €	0,35 €	0,40 €	0,40 €	0,40 €
Terrains camping/caravaning ou moins	de **	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €
Aires naturelles de camping ou emplacements caravanes	de ou	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €

4 - Lieu du prochain comité syndical

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer le lieu du prochain comité syndical en Mairie d'Estreboeuf.

5 - Renouvellements de contrats de travail

5/1 – Chargé de mission Europe

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le renouvellement du contrat de cet agent, à temps non complet (28 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} août 2008 pour une période de 12 mois renouvelable et autorise le Président à signer le contrat à intervenir.

5/2 – Chargé de mission ingénierie de développement

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le renouvellement du contrat de cet agent, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2008, pour une période de deux ans renouvelable et autorise le Président à signer le contrat à intervenir.

6 - Location local à archives

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention d'occupation précaire d'une durée de 23 mois moyennant un loyer mensuel de 550 euros hors taxes.

7 - Association Rivages de France – Adhésion 2008

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de renouveler l'adhésion à cette association, et autorise son Président à régler la cotisation 2008 d'un montant de 350 €.

8 - Signature de la charte du forum des aires marines protégées

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide par 27 voix pour, 2 voix contre (M. LOTTIN) et 1 voix contre (M. DESMARET) d'autoriser le Président à signer la Charte des Aires Marines.

9 - Chantiers internationaux de volontaires pour l'opération de restauration sur la Réserve Nationale Naturelle de la Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention.

REESTUARISATION DU COURS DU DIEN

10 - Attribution du marché de travaux portant sur la restauration de la porte à flots et de ses environs

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le marché avec l'entreprise APINOR pour un montant de 125 572,29 € HT ainsi que tous les actes se rapportant à l'exécution du marché.

LE HOURDEL

11 - Convention de mise à disposition de la parcelle cadastrée section A n° 1114 sise commune de Cayeux-sur-Mer

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention.

COMMUNE D'AULT

12 - Etude d'aménagement suite aux études préalables sur le potentiel d'urbanisation et la programmation urbaine

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à solliciter les subventions selon le plan de financement proposé ci-dessous.

Région – FRAPP	37 %	66 378 €
Syndicat mixte Baie de Somme	63%	113 022 €
Total TTC	100%	179 400 €

13 - Développement du pôle balnéaire d'Ault-Onival-Hautebut-Woignarue : phase opérationnelle tranche 1 : repositionnement de l'offre d'hébergement de la Demeure d'Hautebut

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à solliciter les subventions selon le plan de financement proposé ci-dessous, ainsi qu'à signer, le cas échéant, les marchés et actes se rapportant à l'opération sous réserve de l'obtention des financements

Région – FRAPP Pays Bresles-Yères	37 %	16 650 €
Syndicat mixte Baie de Somme	63 %	28 350 €
TOTAL TTC	100 %	45 000 €

14 - Réserve d'Avifaune du Hâble d'Ault – Amélioration des conditions d'accueil des oiseaux d'eau : étude de définition

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement défini ci-dessous et autorise son Président à engager les consultations pour la mission d'étude de définition en vue d'améliorer les conditions d'accueil des oiseaux d'eau sur la réserve d'avifaune du Hâble d'Ault.

Etat (Opération Grand Site)	70 %	51 100 €
Conseil Général de la Somme (dotation investissement)	30 %	21 900 €

LE MOULINET

15 - Convention de mise à disposition de la parcelle cadastrée section AC n° 591 sise commune d'Ault

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention.

16 - Restauration du lien piéton entre le haut et le bas de la ville par la porte monumentale rue Charles Bréhamet - Avenants aux marchés de travaux, tranche 1

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer les avenants aux marchés de travaux – tranche 1 ainsi que l'ensemble des pièces se rapportant à l'exécution de ces avenants.

17 - Restauration du lien piéton entre le haut et le bas de la ville par la porte monumentale rue Charles Bréhamet - Tranche 2

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à solliciter les subventions selon le plan de financement proposé, lancer les consultations auprès des prestataires d'études ou de travaux et, le cas échéant, signer les marchés et l'ensemble des actes s'y rapportant sous réserve de l'obtention des financements.

Le plan de financement prévisionnel est * :

Région Bresles-Yères	FRAPP Pays	45 %	67 500 €
Syndicat Somme	mixte Baie de	55 %	82 500 €
TOTAL HT		100 %	150 000 €

* susceptible d'évoluer en fonction des décisions des partenaires.

BELLE DUNE

18 - Renouvellement de la convention de gestion du parking du Royon avec la commune de Fort-Mahon Plage

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention avec la commune de Fort-Mahon Plage.

19 - Renouvellement de la convention d'utilisation et d'exploitation du « Grand Lac » au profit de l'Association de l'Ecole de Voile et d'Initiation aux Loisirs Sportifs de Fort-Mahon Plage

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention relative à la mise à disposition du « Grand Lac » pour une durée d'un an moyennant le versement d'une redevance de 3 % sur le chiffre d'affaires de l'année.

20 - Renouvellement de la convention d'utilisation et d'exploitation du bâtiment « Le Moulin » au profit de l'Association de l'Ecole de Voile et d'Initiation aux Loisirs Sportifs de Fort-Mahon Plage

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention avec l'EVEILS relative à la mise à disposition du bâtiment « Le Moulin » pour une durée d'un an moyennant une redevance de 100 euros.

COMMUNE DE QUEND-PLAGE

21 - Maintenance des installations liées au procédé Ecoplage – Attribution du marché

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir la société Véolia Eau et autorise le Président à signer le marché ainsi que tous les actes se rapportant à son exécution.

22 - Résidence les Cygnes – location du studio n° 11

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le bail de location.

23 - Convention de mise à disposition par le syndicat mixte au profit du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Quend Fort-Mahon

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Quend – Fort-Mahon pour une durée d'un an moyennant un loyer de 100 euros.

24 - Sollicitation de l'entreprise Lanciot Ramuncho pour une occupation temporaire de la parcelle située devant l'immeuble « La Renaissance » cadastrée section XC n° 188

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir.

PLAN VELO FRANCO BRITANNIQUE

25 - Construction de pistes cyclables bi-directionnelles en site propre sur la commune de Saint-Quentin-en-Tourmont

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par 28 voix pour et 2 voix contre (Monsieur LOTTIN) d'accepter cette cession.

CONFORTEMENT DES ZONES URBANISEES DU VIMEU

26 - Fourniture, transport et mise en œuvre de galets terrestres sur le Domaine Public Maritime - choix de l'attributaire

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le marché avec l'entreprise STPA pour un montant s'élevant à 214 835 € HT ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

27 - Partenariat avec EUROGROUP VACANCES

Après en avoir délibéré, le comité syndical par 23 voix pour, 2 voix contre (M. LOTTIN) et 5 abstentions (M. VANSEVENANT, M. MASSET, M. MACHAT, M. DUCROCQ) décide d'émettre un avis favorable sur le projet de partenariat avec EUROGROUP – VACANCES.

28 - Marché de fourniture et livraison de produits jetables

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à relancer le marché de fournitures et livraison de produits jetables en procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

29 - Gestion du personnel

29/1 – Parc du Marquenterre - Prolongation de détachement d'un agent ONF auprès du syndicat mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard

Considérant la nécessité de maintenir l'effectif en place, après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur la prolongation de ce détachement à compter du 01 septembre 2008 pour une durée d'un an, et décide de réajuster le salaire à compter rétroactivement du 01 septembre 2007 à hauteur de 1 667,06 € brut par mois.

29/2 – Parc du Marquenterre - Création d'un poste de Garde Coordinateur de Réserve Naturelle

Considérant la nécessité de maintenir l'effectif en place et de pérenniser cet emploi, après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur la création de ce poste, et autorise le Président ou le Directeur à signer le contrat de travail à durée indéterminée avec ce salarié à compter du 01 septembre 2008.

29/3 – Parc du Marquenterre - Avenant au contrat de travail à durée indéterminée d'un agent d'entretien

Vu la nécessité de renforcer l'équipe de la Maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau et en raison du futur départ en retraite d'un salarié, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un avenant au contrat de travail avec ce salarié relatif au transfert de site du Parc du Marquenterre vers la Maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau à compter du 01 septembre 2008.

29/4 – Parc du Marquenterre - Congés sans solde pour mission scientifique auprès du CNRS

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à déroger à cette convention collective.

29/5 – Aquaclub de Belle Dune - Création d'un poste d'agent technique et maintenance

Considérant la nécessité de maintenir l'effectif en place et de pérenniser cet emploi, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur la création de ce poste, et le cas échéant, et autorise le Président ou le Directeur à signer le contrat de travail à durée indéterminée avec ce salarié à compter du 01 septembre 2008.

29/6 – Jardins de Valloires - Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage venant à échéance le 03 septembre 2008, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de recruter à nouveau un apprenti et autorise le Président ou le Directeur à signer le contrat d'apprentissage en fonction des dates de rentrée scolaire.

29/7 – Service administratif et financier - Contrat de travail à durée indéterminée d'un Assistant informatique – Développeur

Considérant la nécessité de pérenniser cet emploi, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur la création de ce poste et autorise le Président ou le Directeur à signer le contrat de travail à durée indéterminée avec ce salarié à compter du 01 septembre 2008.

HOTEL RESTAURANT DU CAP HORNU

30 - Présentation du projet de la 2^{ème} phase d'aménagement

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide par 28 voix pour et 2 abstentions (M. LOTTIN) de se prononcer favorablement sur le projet Phase 2 et autorise le Président à signer tous les documents pour sa mise en œuvre (permis de construire, lancement des appels d'offres...)

31 - Recherche d'une solution alternative au parking littoral

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par 28 voix pour et 2 voix contre (M. LOTTIN) d'approuver le plan de financement défini ci-dessous et autorise son Président à engager les consultations pour la mission d'étude de définition en vue de rechercher une solution alternative au parking littoral du Cap Hornu.

Etat (Opération Grand Site)	70 %	38 500 €
Conseil Général de la Somme (dotation investissement)	30 %	16 500 €

AQUACLUB DE BELLE DUNE

32 - Tarification spéciale « enfance en difficulté »

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, une règle de tarification applicable à tous les établissements et associations traitant de l'enfance handicapée ou en difficulté. (IME, IMP, CAT, Maison des Petits Français, Centre Français de la protection de l'Enfance, etc...), décide de retenir 3 types de tarification, liés à la fréquentation et tenant compte des 3 grandes périodes de fonctionnement de l'Aquaclub :

- a) Gratuité totale hors vacances scolaires toutes zones confondues, et hors haute saison.
- b) Tarif « Groupe Privilégié » (4,20 €/Enfant au lieu de 8,40 € en 2008) et gratuité pour tous les encadrants, pendant les vacances scolaires, toutes zones confondues et hors haute saison, sans nombre minimum de participants
- c) Haute Saison : Tarif « Groupe Privilégié » (6,50 €/Adultes au lieu de 13 € et 5,30 €/Enfants au lieu de 10,50 €, en 2008) sans nombre minimum de participants.

GOLF DE BELLE DUNE

33 - Non respect des contrats de réservation

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de mettre en place la procédure suivante :

1. Pour les « NO-SHOW » de T.O :

Facturation au Tour Opérateur sur la base de
 25% pour les no-show entre 48 & 72h
 50% pour les no-show entre 24 & 48h
 100% pour les no-show inférieur à 24h

2. Pour les « NO-SHOW » de particulier

Encaissement des chèques d'arrhes reçus à hauteur de 30%.

34 - Rehaussement de l'estran de Quend Plage : maintenance, entretien et fonctionnement du système Ecoplage

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer ladite convention.

35 - Confortement des zones urbanisées du Vimeu : restauration de l'Epi Double 80 : attribution du marché de travaux

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'attribuer le marché à l'entreprise REVET et autorise, le Président à signer le marché ainsi que les actes se rapportant à son exécution.

36 - Le Crotoy – Financement des parties collectives du centre conchylicole

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver les plans de financement des parties collectives sous maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte et autorise son Président à rechercher les financements respectifs.

Plan de Financements	%	MONTANT HT
Europe (FEP)	38%	550 000
Agence de l'Eau Artois Picardie	10%	150 000
Région Picardie	26%	380 000

Département de la Somme	26%	380 000
TOTAL	100%	1 460 000

Plan de Financements	%	MONTANT HT
Europe (FEP)	20.0 %	650 000
Aide financière du PER	11.7 %	380 000
Région Picardie	4,15%	134 125
Département de la Somme	4,15%	134 125
GIE	60,0 %	1 951 750
TOTAL	100%	3 250 000

37 - Centre Conchylicole - Bail emphytéotique par la commune de Le Crotoy au profit du syndicat mixte – Montant du loyer

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer le bail emphytéotique avec la commune de Le Crotoy par devant Maître WARTEL ainsi qu'à engager l'ensemble des dépenses relatives aux frais notariés.

38/1 - Destination Baie de Somme – Partenariat entre les golfs de Belle Dune, Nampont-Saint-Martin, Abbeville, Amiens et Salouel

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de mettre en place un tarif préférentiel pour la période du 1^{er} novembre 2008 au 31 mars 2009 aux membres des clubs de golfs de Nampont-Saint-Martin, d'Abbeville, d'Amiens et de Salouel.

38/2 - Destination Baie de Somme - Tarifs practice

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, les tarifs ci-dessus.

- 6 € la carte de 2 seaux
- 27 € la carte de 11 seaux (2 offerts)

39 - Fourniture et maintenance des standards téléphoniques pour le syndicat mixte / Destination Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité de se prononcer favorablement sur la passation de l'avenant n° 4 et autorise le Président à le signer.

40 - Campagne de chasse 2008/2009 – Tirs d'été

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à engager les dépenses relatives aux paiements des bracelets sangliers

41 - Frais de déplacement des Elus

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le remboursement des frais de déplacement des élus à l'exception de ceux prévus à l'article L 5211-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir les frais de déplacement engagés à l'occasion des réunions, des comités syndicaux, de bureaux, des comités consultatifs prévus par l'article L 5211-49-1, de la Commission Consultative prévue par l'article L 141-1 et des organes délibérants ou des bureaux des organismes où ils représentent leur établissement.

42 - Tarifs 2009 – Analyse et commentaires des principales modifications par site

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, les tarifs 2009 des sites de Destination Baie de Somme, la billetterie comité d'entreprises, les coupons de réduction et valide les accords commerciaux 2009 avec nos partenaires (Offices de Tourisme, Domaine du Val, Pierre & Vacances...).

RAPPORTS D'INFORMATIONS

- **Partenariat avec France Bleu Picardie**
- **Marchés passés sans formalités préalables pour les mois de mai et juin 2008**